

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Origines et signification du mot « créole »

André Nègre

Numéro 5-6, 1966

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1044205ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1044205ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Nègre, A. (1966). Origines et signification du mot « créole ». *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*,(5-6), 38–42. <https://doi.org/10.7202/1044205ar>

ORIGINES ET SIGNIFICATION DU MOT "CRÉOLE"

Au Antilles françaises il arrive souvent que l'on entende des discussions relatives au sens du mot « créole » : appliqué à un être humain, est-il réservé aux Blancs nés dans les Iles, ou bien les Noirs comme les Blancs peuvent-ils s'en prévaloir, s'ils sont nés aux Antilles ?

En d'autres termes : une vache née à l'élevage de Beauport, en Guadeloupe, est effectivement dite « vache créole » par opposition à celles qui ont vu le jour en Normandie ; les mets exquis que l'on déguste aux Antilles ressortissent de la « cuisine créole » pour les différencier de ceux qui relèvent de la cuisine métropolitaine ; il y a ainsi des « coutumes créoles », des bijoux, des meubles, des vêtements « créoles », un « accent créole »... etc ; tel de mes amis né ici et à peau blanche est « créole », mais tel autre d'origine noire (même si des croisements antérieurs l'ont également rendu apparemment aussi blanc que l'autre...) ne saurait (prétendent certains) aspirer à ce vocable ?

Par contre, en Guyane française comme à l'île Maurice, ce terme de « créole » désigne exclusivement les Noirs (j'ai pu le vérifier sur place, personnellement, en Guyane) et il n'y est pas un Blanc de souche qui aurait l'idée cornue de se dire créole ; d'où il appert que Mauriciens et Guyanais d'une part, Antillais d'autre part, sont en contradiction sur ce point...

Qui a raison ?

Tout cela m'a paru tellement illogique que j'ai voulu me documenter ; j'ai évidemment consulté le plus possible de textes qui font autorité, mais j'ai pu en outre avoir les opinions de Guy Lasserre, de François Chevalier et aussi celle de Salvador de Madariaga.

Certes, le « Larousse » dit bien que ce mot est uniquement réservé aux hommes de pure race blanche nés aux Colonies... Mais ce même dictionnaire n'a-t-il pas aussi affirmé, autrefois, que Léon Blum s'appelait Karfulkenstein ?

Litré plus prudent et surtout plus documenté, écrit (p. 1111 de la réédition Pauvert-Gallimard-Hachette) : « Homme blanc, femme blanche, originaire des Colonies ». Puis il ajoute un peu plus bas : « Nègre créole, par opposition au Nègre qui provient de la Traite ». Dans le cas du Blanc il en fait un substantif ; dans celui du Noir, un adjectif.

Arrivant à l'étymologie du terme, Litré indique la possibilité de l'italien « creolo » et de l'espagnol « criollo » ; mais il mentionne également la possibilité d'une origine caraïbe, sans prendre nettement parti.

Puis Litré ajoute une citation de Garcilaso de la Vega, fils de l'un des « conquistadores » du Pérou ; ce fils, historien, vécut de 1535 à 1616 et nous verrons plus loin, en exprimant cette citation, qu'elle paraît régler assez définitivement l'origine, et le sens originel, du vocable « créole ».

Elodie Jourdain a traité de la signification et de l'étymologie de ce mot dans les deux remarquables livres de sa thèse de doctorat ès lettres (1).

Elle nous dit que le dictionnaire de Covarrubias Orozco (2) ne donne aucunement le mot de « criollo », dont il semble donc qu'il n'existait pas à l'époque : 1511. Cette date a son importance car c'est alors seulement que commença la Traite des Noirs. Donc, pas de « criollo », avant qu'il n'y eût des esclaves, aux Antilles ? Les Blancs n'étaient pas encore des « créoles » ?

Par contre Elodie Jourdain nous cite le dictionnaire de l'Académie Royale espagnole (3) dont le tome second, qui contient la lettre C, nous indique ceci : « Criollo : El que nace en las Indias de padres espanoles, u de otra nacion que no sean Indios ; es voz inventada de los Espanoles conquistadores de las Indias y comunicada por ellos en Espana ».

Ce texte, relativement récent par rapport à l'époque considérée, correspond assez à la définition sus-indiquée du Larousse ; nous allons voir plus bas qu'elle va à l'encontre de textes qui lui sont très largement antérieurs.

Mais Elodie Jourdain accepte cette origine, tout en expliquant ensuite que les habitants de la Colonie ont étendu le sens de ce terme à tout ce qui « naît » dans le pays, qu'il s'agisse de Noirs, ou de coutumes..., etc.

Consécration qui s'étendrait même à la linguistique puisque, nous dit Elodie Jourdain, selon M. Marouzeau le mot « créole » peut s'appliquer à tous les idiomes mixtes qui existent actuellement (4).

Enfin, Elodie Jourdain estime que, d'après ces auteurs, « criollo » viendrait du verbe « criar » : engendrer, produire, élever.

Salvador de Madariaga qui est l'un des plus grands historiens de l'Amérique Latine, pense lui aussi que « criollo » provient de « criar » (5) ; il ne croit pas à l'étymologie portugaise, dont nous verrons plus loin qu'elle est défendue par François Chevalier, et il trouve carrément « absurde » l'opinion de l'Oxford Dictionary qui fait dériver « criollo » de « criadillo ».

Le texte de Garcilaso de la Vega, cité par Littré on l'a vu, est beaucoup plus ancien et plus précis ; ce Garcilaso a écrit une Histoire des Incas, vers 1580, laquelle fut traduite par J. Beaudoin en 1704, à Amsterdam.

(1) « Du Français aux Parlers créoles » et « Le vocabulaire du Parler créole de la Martinique », par Elodie Jourdain. 1956. Klincksieck, 11, rue de Lille à Paris.

(2) « Tesoro de la Lengua Castellana », par Covarrubias Orozco. 1 vol. in fol. 1511.

(3) Dictionnaire connu sous le nom « Diccionario de las Autoridades » et dont le titre, abrégé, est « Diccionario de la Lengua Castellana... compuesto por la Real Academia espanola. »

(4) « Lexique de terminologie linguistique » ; par Marouzeau. Paris 1933. P. Geuthner.

(5) Lettre personnelle de M. Salvador de Madariaga, en date du 24 mai 1965.

Notons encore en passant que l'on est à cette époque dans les toutes premières décennies de la Traite, dont voici les grandes et peu honorables étapes :

- 1406 : les premiers esclaves noirs sont vendus à Séville,
- 1442 : des esclaves noirs sont en vente à Lisbonne,
- 1503 : les Espagnols ont déjà introduit quelques esclaves à St-Domingue,
- 1511 : La Cour de Madrid ordonne l'envoi aux Isles de Nègres guinéens,
- 1517 : sur proposition de Las Casas, quatre mille Noirs sont amenés aux Antilles,
- 1562 : les Anglais se lancent à leur tour dans la Traite,
- Première moitié du 17^e siècle : Louis XIII tolère la Traite aux Antilles françaises.

Donc, tandis que venaient à peine de s'organiser la Traite et l'esclavage, aux Antilles ; tandis que se formaient alors les coutumes linguistiques en relation avec ce nouvel état des choses ; et tandis que 60 ans auparavant le mot « criollo » n'existait pas encore... qu'écrivait Garcilaso de la Vega ?

La citation qu'en fait Littré est extraite de la page 460 de la traduction de Baudoin, tome II. En voici le texte : « Les enfants des Espagnols qui sont nés aux Indes sont appelés *criollo* ou *criolla* ; les Nègres donnaient ce nom aux enfants qui leur étaient nés aux Indes, pour les distinguer de ceux qui leur étaient nés dans la Guinée, leur patrie... Les Espagnols ont emprunté d'eux ce nom ».

Donc, en 1580, dans les débuts de la Traite, avant qu'elle n'eût commencé aux Antilles françaises, un historien alors vivant écrivait expressément que « créole » était un nom utilisé d'abord par les Noirs pour désigner leurs enfants nés aux « Isles », et que les Espagnols leur avaient emprunté ce terme, pour les enfants blancs. Ceci explique que Covarrubias, en 1511, alors qu'il n'y avait pas encore de Noirs aux Antilles, ignorait ce terme ; cela explique aussi pourquoi au Canada, où il n'y a pas de Noirs, le mot n'a jamais existé ; et pourquoi, dans certaines ex-colonies, seuls les Noirs sont dits « créoles »... et cela si exclusivement que les Blancs qui y sont nés se refusent à endosser cette épithète.

Cela explique que dans les années et les siècles qui vont suivre le Père Labat pourra écrire (fin du XVII^e et début du XVIII^e siècle) : « Le Nègre qu'on m'avait donné était créole... » (page 23 de l'édition Duchartre de 1931), et : « Depuis près de 7 ans que ce mal régnait dans les Isles, aucun créole, c'est-à-dire aucune personne née dans le pays n'en avait été attaqué... » (page 235, tome II.) et encore : « Les Nègres aradas (1) estiment beaucoup la chair du chien ; nos Nègres créoles n'en mangent point, même ceux qui descendent de père et de mère aradas... ».

(1) Arada : né dans le royaume d'Arda, sur la côte de Guinée.

Par la suite encore, divers actes de vente effectués devant notaires (1) et rapportés par Houdaille, Massio et Debien, nous donneront de longues listes d'esclaves relevées entre 1767 et 1789 ; pour chacun d'entre eux, il sera indiqué dans une colonne spéciale le pays d'origine : Congo, Arda, Guinée, Moco..., etc ; pour ceux nés aux Antilles, il sera mentionné : « Créole » (Ventes effectuées en Guadeloupe, Martinique et à St-Dominque).

Salvador de Madariaga estime quant à lui que « criollo » voulait dire « né aux Indes », et que, par conséquent, il s'appliquait aussi bien aux Blancs qu'aux Noirs (2).

Guy Lasserre ayant écrit dans son travail monumental sur la Guadeloupe (3) que le terme de « Blanc-créole » était un pléonasme, en ce sens que « créole » lui paraissait désigner, avant tout, un Blanc né aux Iles, je lui ai transmis la substance d'une bonne partie de l'argumentation qui précède, en m'attendant à la contre-attaque... Bien au contraire, Lasserre est venu à ma rescousse !

En effet, après avoir lu le résultat de mes modestes recherches, le Professeur Lasserre a tenu à le soumettre à cet autre grand historien de l'Amérique Latine qu'est le Professeur François Chevalier, son collègue à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Bordeaux.

François Chevalier a consulté le Grand Dictionnaire étymologique espagnol de Corominas...

« ...qui fait autorité ; et voici ce qu'il a trouvé : le mot « créole » proviendrait, non point de l'italien « creolo », comme le pense Littré, « (en fait, on l'a lu plus haut, Littré n'a pas pris nettement position sur ce ce point), mais du portugais « crioulo ». Sur le verbe espagnol « crier » (cf. citation ci-dessus de Elodie Jourdain et opinion de Salvador de Madariaga) la formation de « criollo » est tout à fait irrégulière et incorrecte (Littré est également de cet avis) ; il en est sans doute autrement « en portugais d'où provient ce mot ».

« D'après Corominas, le sens primitif est bien « né en Amérique », « par opposition à né en Métropole ou en Afrique. Un Nègre né au Brésil « par opposition à un Nègre né en Afrique était dit, dès l'origine, un Nègre « créole par les Portugais (dont nous avons vu qu'ils furent parmi les tout premiers à pratiquer l'esclavage : 1442, c'est-à-dire bien avant Colomb !) « Le mot a donc été abusivement limité par la suite... Je pense donc que « votre position est la bonne... et que « Blanc-créole » n'est pas, réellement, un pléonasme... » (4).

(1) « Les origines des esclaves aux Antilles », par Houdaille, R. Massio et G. Debien. In Bulletin de l'I.F.A.N. T. XXV. Série B, n°s 1-2 et 3-4, 1963.

(2) Lettre personnelle de M. Salvador de Madariaga, en date du 24 mai 1965.

(3) « La Guadeloupe, Tome I : La Nature et les Hommes ; Tome II : Les Iles et leurs problèmes », par Guy Lasserre. Thèse de doctorat ès lettres. Bordeaux (p. 323, T. I).

(4) Lettre personnelle du Professeur Guy Lasserre, en date du 24-10-1964.

Dans la mesure où une discussion peut être jamais close, et tout autant qu'un document historique valable ne contredira pas catégoriquement Garcilaso de la Vega, Corominas, François Chevalier, Guy Lasserre et Salvador de Madariaga, il semble que la cause soit entendue : « créole » veut dire né aux Indes Occidentales et désignait au début les Noirs, sinon les Noirs comme les Blancs, nés en Amérique ; puis le sens s'est élargi pour s'étendre jusqu'aux choses ; toutefois, dans certaines ex-colonies, il a continué à ne s'appliquer qu'aux seuls Noirs.

Mais si quelque lecteur, d'avis contraire, peut nous contredire avec, à l'appui, une pièce scientifique de poids, nous en serons vivement intéressés...

Docteur André NÈGRE